

 Interview

**Bernard SAUVADE**

 Vice-président  
chargé de l'environnement

# « DES ESPACES VIVANTS »

L'Assemblée départementale vient d'adopter son nouveau schéma des espaces naturels sensibles (cf. définition page suivante) pour la période 2017 - 2026. Présentation par Bernard Sauvade, vice-président chargé de l'environnement.

## Quel est le rôle du Département en matière d'espaces naturels sensibles (ENS) ?

**Bernard Sauvade :** La labellisation et la gestion des 21 espaces naturels sensibles du Puy-de-Dôme sont une compétence de notre collectivité. Les projets de classement d'un site sont portés soit par le Département, soit par les communes ou leur groupement. Ils sont étudiés par un comité regroupant des élus du Conseil départemental, des membres des deux parcs naturels du Puy-de-Dôme et des représentants d'institutions et associations environnementales locales. C'est ensuite l'Assemblée départementale qui vote la labellisation. Nos services s'occupent directement de leur gestion pour les 8 ENS d'initiative départementale et assistent les collectivités ou syndicats responsables des 13 ENS d'initiative locale.

## Quel est l'objectif de ce label ?

**B.S. :** Il s'agit d'offrir un cadre pour la protection de ces sites et du patrimoine naturel re-

marquable qu'ils abritent. Mais les ENS ne sont pas des territoires mis sous cloche pour autant. Une de leurs principales vocations est d'être des outils pour l'éducation à l'environnement. Ils sont donc, sauf exception, aménagés pour recevoir du public, des amateurs de nature aux groupes scolaires, et nous proposons tout au long de l'année des balades et des visites à thème gratuites pour mieux les découvrir. Ces animations sont assurées par des naturalistes et s'adressent à tout le monde. Certaines sont même organisées spécifiquement à destination des personnes en situation de handicap ou des publics socialement fragiles.

## Quels sont les principaux axes du nouveau schéma voté par l'Assemblée départementale ?

**B.S. :** Nous voulons que le label Espace naturel sensible ait une valeur forte, tant au niveau du public que des experts environnementaux. C'est pourquoi, avec ce nouveau schéma



qui a été élaboré avec nos nombreux partenaires, nous avons décidé de demander plus de rigueur aux collectivités porteuses d'un projet de classement d'un site d'initiative locale. Elles devront répondre à des critères précis et commander une étude externe (financée en partie par le Département) pour mettre en évidence son intérêt écologique, géologique ou paysager. Nous veillerons également à ce que leur engagement se poursuive dans le temps : ils devront mettre en place un plan de gestion du site dans les deux années suivant la labellisation ainsi qu'une politique d'acquisition foncière. Un autre axe de ce schéma sera de mieux faire connaître ces espaces et renforcer leur rôle dans la sensibilisation de nos concitoyens à la préservation de l'environnement. Un travail est d'ailleurs déjà entamé pour réaliser des livrets pédagogiques destinés au grand public et aux scolaires. Ces documents feront découvrir la richesse de ces sites mais aussi leur fragilité.

## CONTACT

Service des milieux naturels  
Marie-José Breton  
Tél. : 04 73 42 20 88



La Maison des espaces naturels à la forêt de la Comté